



République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

Département des Yvelines  
-----  
Arrondissement de Versailles  
-----  
Canton de Versailles 2  
-----  
Commune de Viroflay

-----  
**VILLE DE VIROFLAY**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du Vendredi 27 novembre 2015

N° 118/15 L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures le Conseil municipal de la Ville de Viroflay, légalement convoqué s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines.  
N° O.J. : 12

**OBJET : « VIROFLAY A L'HORIZON 2025 » : PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE 5 ILOTS - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT**

Date de convocation : 20 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEVESQUE**

**RAPPORTEUR : M. BERNICOT**

Etaient présents : M. Olivier LEBRUN, Maire – Mme Pauline BILLAUDEL (quitte la séance à 21 h 20 avant le vote de la délibération 8) – M. Roland de HEAULME – Mme Béatrice BERTHOD – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE – M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE – Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE – Mme Emmanuelle PELE – M. Julien BOUFFARTIGUE – Mme Sabine BESNARD – M. Jean-Marie LEBRETON – Mme Fanny RUPH – Madame Danièle HARAN, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs :**

Mme BILLAUDEL donne pouvoir à M. de HEAULME

M. MOSSE donne pouvoir à Mme PILICHIEWICZ

M. BEIS donne pouvoir à M. GUILLON

M. GRELE donne pouvoir à Mme HARAN

**Absents : M. JEANBART.**

---

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1-1, R.122-1 et suivants,

.../...

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 avril 2013,

VU la décision n°DRIEE-SDDTE-2014-105 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France en date du 11 septembre 2014 dispensant le projet de renouvellement urbain des 5 îlots de la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement,

VU l'étude d'impact établie par le bureau d'études SCE Aménagement environnement à la demande de la Ville,

VU la délibération du Conseil municipal n°69/14 en date du 10 octobre 2014 portant sur la définition des objectifs de l'opération de renouvellement urbain des « 5 îlots » et des modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté,

VU la délibération du Conseil municipal n°70/14 en date du 10 octobre 2014 définissant les modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact,

VU la note en date du 11 juin 2015 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet de renouvellement urbain dans le cadre de la procédure de création de ZAC,

VU la délibération du Conseil municipal n°67/15 du 12 juin 2015 définissant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis en date du 11 juin 2015 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France,

VU le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact annexé à la présente délibération,

Monsieur Jean BERNICOT, Conseiller municipal, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

**ACTE** que, ainsi que cela est rappelé dans le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact annexé à la présente délibération :

- les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact du 24 novembre au 12 décembre 2014 et du 29 juin au 20 juillet 2015,
- et la publication préalable, dans divers supports de communication (presse-affiches-site internet), pour chacune de ces périodes, de l'avis rappelant ces modalités de mise à disposition de l'étude d'impact,

se sont déroulées conformément aux conditions fixées par l'article R.122-11 du code de l'environnement et aux délibérations n°70/14 du 10 octobre 2014 et n°67/15 du 12 juin 2015 du Conseil municipal.

**ARRÊTE** le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, tel qu'annexé à la présente délibération, en vue de sa prise en considération.

Le bilan sera tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la ville.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal,

Le Maire,

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines,

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 07 DEC. 2015

De l'affichage, à compter du 07 DEC. 2015

Qu'à la notification



Signature

Olivier LEBRUN

Maire de Viroflay

Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines

Par délégation, Stéphanie COUDERC

Directrice Générale des Services



Olivier LEBRUN